



Cdd depuis 2 ans prime de precarite

Par **jean92**, le **19/12/2013 à 15:02**

bonjour
voilà je travaille depuis 2 ans avec des cdd a temps partiel 3 heures et d'autres a temps complet 6 heures pour remplacement d'une personne en maladie.
pour les cdd du 2 janvier au 31 janvier 2013 puis ensuite de suite donc contrats avec date de debut et date de fin.
je voudrais savoir si j'ai le droit a la prime de precarite car mon employeur me dit que non tant que je fais des cdd. merci

Par **Lag0**, le **19/12/2013 à 17:01**

[citation]Je travaille depuis 2 ans avec des cdd a temps partiel 3 heures et d'autres a temps complet 6 heures[citation]
Bonjour,
J'ai du mal à comprendre.
Déjà, parlez-vous d'horaire hebdomadaire ou mensuel ?
Parce que un temps partiel à 3 heures, que ce soit hebdomadaire ou mensuel, c'est possible, mais un temps complet de 6 heures, je ne vois pas. Le temps complet, c'est 35 heures hebdomadaires, soit 151.67 heures mensuelles.

Par **jean92**, le **19/12/2013 à 17:41**

bonsoir
oui excusez moi je me suis mal exprimé je suis en temps partiel soit 3 heures par jour ou 6 heures par jour cela dépend de la personne qui est en maladie si cette personne reprends a mi temps c'est pour cela que mes contrats sont de 3 ou 6 heures par jour
j'ai eu donc 12 contrats cette année et je suis toujours en cdd ai je le droit a une prime de precarite ?? mon employeur me dit que non car il me refait un cdd merci a vous

Par **Lag0**, le **19/12/2013** à **18:15**

Il est admis que la prime de précarité soit versée à la fin du renouvellement, lorsqu'il y a renouvellement. Mais dans le cas de différents CDD, la prime de précarité doit être versée à la fin de chaque CDD.

Par **jean92**, le **19/12/2013** à **18:38**

Je n'ai pas touché de prime de précarité cette année 2013 pour tous les contrats merci